



Association pour la protection de l'environnement  
du Pays de Grignan et de l'Enclave

Association Loi de 1901

Siège : Mairie de Grignan - 26230 GRIGNAN

Site Internet : [www.apeg-grignan.org](http://www.apeg-grignan.org)

e mail : [contact@apeg-grignan.org](mailto:contact@apeg-grignan.org)

Association déclarée à la Sous-Préfecture de Nyons,  
N° 0262002858 - JO du 11 mai 2002

Monsieur le Préfet  
Préfecture du Vaucluse  
28 boulevard Limbert  
84905 AVIGNON

Grignan, le mardi 9 octobre 2012

Lettre recommandée avec A.R

Objet : autorisation d'exploitation à l'EARL Ferme St Martin

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons écrit le 19 août 2012 pour vous alerter sur les erreurs qui ont été commises lors de l'étude du dossier de l'EARL la ferme St-Martin et sur les conséquences de l'autorisation d'exploitation délivrée le 12 avril 2012 au profit de cette EARL. Nous attendons toujours que vous nous accordiez une entrevue.

Les conseillers municipaux de Grillon majoritairement opposés à ce projet vous ont également écrit le 14 juin puis le 28 août pour vous faire part de leur opposition; ils n'ont pas plus que nous reçu de réponse.

Nous avons organisé le 29 septembre 2012 une manifestation qui a regroupé entre 400 et 500 personnes (information communiquée par les services de la gendarmerie).

La presse radio et écrite a donné une large publicité à notre action (cf articles en pièces jointes). La pétition que nous faisons signer contre ce projet, a recueilli à ce jour plus de 2.600 signatures dont celles de 600 habitants de la ville de Grillon qui compte environ 1.200 électeurs.

Que faudra-t-il que les citoyens de Grillon et des environs fassent pour que les autorités du département du Vaucluse acceptent de reconsidérer une autorisation d'exploitation donnée sur des fondements inexacts et contre la volonté de la population ?

Pourquoi la Préfecture refuse-t-elle de recevoir les représentants des opposants et de répondre aux questions qui lui sont posées depuis maintenant 4 mois ?

Pourquoi le Conseil général du Vaucluse, saisi à plusieurs reprises du problème des accès au site et de la contradiction entre les valeurs que porte ce projet et les valeurs qu'il soutient en terme de biodiversité, de tourisme respectueux des paysages et des valeurs de notre terroir, refuse-t-il de donner une réponse à ce mouvement de contestation ?

Nous avons maintenant démontré grâce à notre travail d'information, que si le commissaire enquêteur avait réellement cherché à recueillir l'avis de la population et avait tenu compte des avis de la majorité des communes riveraines, il aurait conclu à un avis défavorable.

Il est clair que pour lever les réserves du commissaire enquêteur les services de la Préfecture ont fait prendre par l'équipe municipale de Grillon une délibération qui laisse croire que le problème d'accès était résolu. Ce qui est faux.

Notre avocat spécialisé, le cabinet Doitrand et associés, a relevé dans le dossier un certain nombre de points permettant d'engager un recours auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation d'exploitation délivrée le 12 avril 2012. Nous souhaiterions vous les exposer avant d'engager ce recours.

Vous observerez que nous avons donné, jusqu'à présent, à toutes nos actions un ton mesuré, y compris à la manifestation du 29 septembre qui a pourtant mobilisé beaucoup de citoyens déterminés à empêcher l'installation de ce poulailler industriel, mais cela repose sur la certitude d'être très vite entendu par les autorités administratives.

Dans l'attente d'un prochain rendez vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Le président  
Jean LUCHET